

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	ile
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
	exploité par la société EDIB au 9 rue du Vauclu	ise à Wittenheim pour lui donner une
dimension d'écopole.		
	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) petitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	THE ROLL OF THE RO	
Dénomination ou raison sociale	EDIB	
Nom, prénom et qualité de la personne	DORY Xavier, Directeur d'Agence	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 3 0 2 2 3 6 9	4 8 Forme juridia	ue SAS
		THE REPORT OF THE PERSON NAMED IN
Joign	nez à votre demande l'annexe obligato	oire n°1
3. Calegorie(s) applicable(s) au table	eau des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	Airlesi exchaledi (what
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a) Autres installations classées pour la	Modification et extension d'un projet déjà	autorisé par arrêté préfectoral du 24 juin
protection de l'environnement soumises à autorisation	2016 avec: * Augmentation de la capacité de stockage	os do dáchats pop dangeroux en
a autorisation	instantané donc modification du régime de	
	* Baisse de l'activité relative aux déchets da	angereux avec passage d'une capacité de
	35 t à une capacité de 15 t pour la rubrique	2718
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent forme	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	The state of the s	
	a capacité de stockage des déhcets non dang	
	qui passe du régime déclaratif au régime d'er ation de la capacité de réception annuelle de	9
Afin d'optimiser les transports, le site se d		decriets non dangereux.
	e l'apport de déchets dangereux selon la rubri	que 2718.
Le site sera donc réorganisé afin d'en gara		

ij	4.2 Objectifs du projet
STATE OF THE PARTY OF	Le projet consiste à péréniser le site de Wittenheim en lui donnat une nouvelle orientation axé sur le tri, transit, regroupement et conditionnement de déchets non dnagereux tout en conservant une activité de transit de déchets dangereux (amiante) et une activité de déchèterie pour l'apport des artisans, commerçants de l'agglomération de Wittenheim. Afin de proposer de nouveaux servcies et répondre à une demande de marché, le site développera un comptoir pour le rachat des métaux.
	Le projet n'induit pas de modification des besoins en eaux d'extinction et des capacités de rétention déjà présents sur le site.
	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Le projet n'implique pas de travaux de construction. Une dalle béton sera réalisée en lieu et place du concassé existant (soit une surface de 1000 m2 environ).
	Dans un deuxième temps, une ouvertue sera créee entre les bâtiments mitoyens afin de rendre plus performantes les opérations de tri. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation
	Dans s aphase d'exploitation, la destination des bâtiments sont modifiés pour accueillir le projet. La presse à balles sera installée dans le ba^timent qui abrite à ce jour l'amiante. Les stocks des autres bâtiments seont réorganisés. Un stockage de déchets de plastiques (balles essentiellement) et le transit d'amiante se tiendront sur la plateforme nouvellement bétonnée. Les déchets dangereux apportés dans le cadre de la déchèterie seront accueillis dans des armoires spéciales posées sur la dalle bétonnée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme				
Les activité du site sont d'ores et déjà a Le projet fait l'objet d'une modification	utorisées par a	rrêté préfectoral du 24 j	•	
Le projet fait l'objet à une modification	des condition	s a exploiter.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	roiet et superfi	cie alobale de l'opératio	n - préciser le	es unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractér	istiques		Valeur(s)
Création d'une zone bétonnée en lieu e Surface du site	et place du cor	ncassé existant		environ 1000 m2 environ 11000 m2
A 4 Localization du projet	University of	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN		
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonne	ées géographiques ¹	Long. 7_ ° 1	8'2 <u>7"E</u> Lat. <u>47</u> ° <u>49</u> * <u>14" N</u>
ZA Jeune Bois 2 9 rue du Vaucluse 68270 Wittenheim	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a) l'article R. l'environne Point de c Point d'arr	lépart :		'"_ Lat°'"_ "_ Lat°'"_
Jo	oignez à votr	re demande les anne	exes nº 2 à d	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 SI oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une Insta o cet ouvrag	allation ou d'un ouvrage e a-t-il fait l'objet d'	e existant ? une évaluat	Oui X Non Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et	déchets non dangereu 2716 à déclaration * Déchèterie pour la co initiale (artisans, comn déclaration	nsit, regroupe ux sous les rub ollecte des dé nerçants) sou	24 jin 2016: ement de déchets dangereux et de briques 2718 à autorisation, 2714 et echets apportés par le producteur s les rubriques 2710-1 et 2710-2 à déchets non dangereux et de 2000 t

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Wittenheim n'est visée par aucun plan de prévention des risques technologiques. La commune de Wittenheim est soumise à un plan de prévention des risques d'inondation (PPRnI) par débordement de l'III. Ce PPRnI a été approuvé le 27 décembre 2006 et modifié le 10 septembre 2019. Néanmoins la zone d'activité Jeune Bois 2 se trouve en dehors de la zone inondabe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 7 km
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Le projet ne nécessite pas d'eau Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X \Box en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site est concerné par un risque modéré de séisme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet induit une augmentation de la capacité annuelle de réception de déchets non dangereux d'environ 28%. Dans le cadre du projet, les axes concernés par le trafic lié aux activités sont l'A35, l'A36, la RD429 et la RD430 très fréquentés. L'impact du projet est donc négligeable.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le bruit dû au trafic, aux engins de manutention et au fonctionnement de la presse à balles. Néanmoins, les équipement du site sont conformes aux normes en vigueur et le site se trouve dans une zone d'activité et proches des autoroutes. Une petite partie du site est située en limite de la zone de servitude lié au bruit de la RD429 qui est de 100 m de part et d'autre. Le reste du site n'est pas concerné.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		L'exploitation de la plateforme présente des vibrations régulières dues au roulage des véhicules et au travail des engins de manutention. Toutes ces vibrations restent peu importantes en amplitude et en vitesse particulaire et ne se propagent pas au-delà des limites du site. La presse à balles et les engins mis en oeuvre dans le cadre du rpojet sont conformes aux normes en vigueur et n'apportent que très peu de vibrations supplémentaires. Ces vibrations sont imperceptibles pour les habitants les plus proches.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Des éclairages sont en place sur le site. Il n'est pas prévu d'éclairages supplémentaires dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Le projet n'engendre pas d'effluents dans l'air sauf à parler des camions qui pourraient entrainer des rejets de poussières diffus. Toutes les mesures sont prises pour limiter les envols et les poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'aménagement de la zone de stockage en extérieur augmente la surface imperméabilisée du site. Les eaux du site sont orientées vers le bassin d'infiltration après décantation et passage par un séparateur à hydrocarbures comme cela est déjà autorisé par l'arrêté préfectoral. Les eaux de toitures sont dirigées directement au milieu naturel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Il n'y a pas de rejets canalisés. En dehors des eaux pluviales ou des potentielles eaux incendie, le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En dehors de l'activité même du site qui est de traiter des déchets, son fonctionnement engendre des déchets tels que des déchets non dangereux au niveau des locaux sociaux et des bureaux, des dangereux de maintenance (huiles,) ou encore des déchets issus du nettoyage/curage du spérateur à hydrocarbures. Toutefois, ceux-ci sont produits en quantité limitée et sont traités en filière adaptée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les déchets pour lesquels le site ne dispose pas des équipemens et des procédures pour garantir un stockage en toute sécurité sont refusés. Cette mesure permet d'éviter toute atteinte aux tiers. De plus, toutes les dispositions sont prises pour éviter toute atteinte au milieu naturel. Toutes les eaux potentiellement polluées sont traitées.

Des mesures sont déjà mises en oeuvre sur le site pour réduire les impacts et le projet s'y inscrit pleinement. (cf le porter-à-connaissance joint).

Le projet impacte de manière positive l'environnement puisqu'il permettra d'assurer un taux de valorisation optimisé et optimisera les transports du fait de la massification et du conditionnement des déchets préalablement triés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée au travers du présnet formulaire et du porter-à-connaissance joint, les modifications projetées n'engendrent aucun danger ou inconvénient nouveau ou supplémentaire.

Le site conservera les mêmes activités dans des conditions identiques à celles déjà autorisées. Notons que la présence en instantanée de déchets dangereux sera fortement réduite.

Toutes les mesures seront prises pour limiter les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Ainsi les modifications sollicitées peuvent être caractérisées de modifications notables mais non substantielles et ne nécessitent donc pas la réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

10	s. i Affilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet	
rter-à-conr	naissance	
TOP OF THE		
	9. Engagement et sig	
e certifie s	9. Engagement et sig ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	gnature X
e certifie s Fait à	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Strasbourg SUEZ RV NORD EST	X
	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X